



Conseil Général de la commune de Vulliens

Procès-verbal de la séance du **6 octobre 2016**

ORDRE DU JOUR

1. **Appel**
2. **Adoption du procès-verbal du 2 juin 2016**
3. **Assermentations**
4. **A/ Préavis 2016/03- « traitement des vacances de la Municipalité »**
B/ Rapport de la commission de gestion
5. **A/ Préavis 2016/06 È « Autorisations générales pour la législature 2016-2021 »**
B/ Rapport de la commission de gestion
6. **A/ Préavis 2016/05 È « Arrêté d'Imposition 2017 »**
B/ Rapport de la commission de gestion
7. **A/ Préavis 2016/04 È « Demande de crédit de CHF 25'000.-- pour la pré-étude de redimensionnement de la zone à bâtir et élaboration de la vision communale en la matière »**
B/ Rapport de la commission
8. **A/ Préavis 2016/07 È « Demande de crédit de CHF 1'200'000.-- pour la construction d'un trottoir et de canalisations d'évacuations d'eau, le remplacement de conduites d'eau, la rénovation de la superstructure routière et compléter le réseau d'éclairage public à la route du Village »**
9. **Communications municipales**
10. **Divers et propositions individuelles**

* * * * *

CHRISTOPHE CHAPPUIS, Président, ouvre la séance à 20.15 heures en saluant la Municipalité et en souhaitant la bienvenue aux membres présents pour ce premier conseil général de la nouvelle législature. Il demande qu'une minute de silence soit observée en la mémoire de Gérard Bays et présente au nom du Conseil général toute sa sympathie à la famille.

Lecture de l'ordre du jour et correction au point 8 : à rajouter la partie *B/rapport de la commission*.

1. Appel

Sur les 75 membres du Conseil général, 57 sont présents et le quorum est donc atteint.

2. Adoption du procès-verbal du 2 juin 2016

Décision : Le PV du 2 juin 2016 est accepté à la majorité moins une abstention. Christophe Chappuis remercie Loïc Bardet, ancien secrétaire, pour sa rédaction.

3. Assermentations

Douze personnes présentes demandent à être assermentées et ainsi devenir membres du Conseil. Il s'agit de :

- DOROTHEA CHUARD
- OLIVIER CHUARD
- JACQUES CHAPPUIS
- ERIKA HENRIOUD NICOD
- JACQUES VON HALLER
- GILBERT THONNEY
- LILIANE THONNEY
- MURIEL HENZER
- MICHEL PACHL
- PHILIPPE THONNEY
- DANIEL LÜTOLF
- ALAIN THONNEY

CHRISTOPHE CHAPPUIS procède à leur assermentation et le Conseil général est dorénavant composé de 87 membres. Il profite de rappeler que, lors de leur assermentation, les membres du Conseil général s'engagent à accepter les charges qui pourraient leur être confiées, notamment la participation à une ou plusieurs commissions.

4. Traitement des vacances de la Municipalité

OLIVIER HÄHNI, Syndic, présente le préavis sur les indemnités et vacations de la Municipalité. Il explique que la fonction de Municipal se professionnalise de plus en plus, que le nombre d'heures passées sur les dossiers augmentent également et que la gestion des affaires publiques est de plus en plus complexe. Les Municipaux doivent jongler entre leurs différentes activités publiques et professionnelles et ceci empiète inévitablement sur la vie de famille. A titre informatif, le tarif présenté se pratique dans les communes de la région. **C'est également une manière de valoriser la fonction publique de notre village. Pour rappel, ce tarif entrera en vigueur au 01.07.2016.**

BERNARD DRAPEL demande pourquoi le tarif des vacations est calculé à l'heure ? Et à quel moment le chronomètre doit-il être enclenché et est-ce que le tarif pour le temps de déplacement est le même ? OLIVIER HÄHNI répond c'est la pratique actuelle et que le calcul à l'heure est plus uniforme. Quant au déplacement, les kilomètres sont payés à CHF 0.60/km.

WILLY HENZER demande si les kilomètres sont payés ? Olivier Hähni répond que les Municipaux disposent d'un forfait voiture à l'année.

ERIKA HENRIOUD NICOD précise qu'au CMS, le temps de déplacement n'est pas rétribué au même tarif que le temps de travail.

MAURICE GAUTHEY, en l'absence du président (Yann Perret) de la Commission de gestion, fait part du rapport en apportant quelques précisions supplémentaires. Il recommande aux membres du conseil général d'accepter le préavis tel que présenté.

Décision : le préavis 2016/03 est accepté à la majorité moins 3 abstentions.

5. Autorisations générales pour la législature 2016-2021

OLIVIER HÄHNI, Syndic, explique que ce préavis est une formalité qui est à renouveler pour la nouvelle législature. Par ailleurs, ces autorisations figurent dans le règlement du conseil général et permettent à la Municipalité de gérer de manière efficace et rapidement certaines affaires communales.

MAURICE GAUTHEY, en l'absence du président (Yann Perret) de la Commission de gestion, recommande aux membres du Conseil général d'accepter le préavis.

Décision : le préavis 2016/06 « autorisations générales pour la législature 2016-2016 » est accepté à l'unanimité.

6. Arrêté de composition 2017

OLIVIER HÄHNI, Syndic, donne quelques chiffres pour 2016 pour exemple : APERO, passera de CHF 77.-- à CHF 100.-- par habitant / ARAS passera à CHF 99.-- / Ecole de musique augmentation de CHF 1.--. Au vu de cette situation, la Municipalité propose de maintenir, pour 2017, le taux actuel à 78.

MAURICE GAUTHEY, en l'absence du président (Yann Perret) de la Commission des finances, recommande aux membres du Conseil général d'accepter le préavis.

Décision : le préavis 2016/05 est accepté à l'unanimité.

7. Demande de crédit de CHF 25'000.-- pour la pré-étude de redimensionnement de la zone à bâtir et élaboration de la vision communale en la matière

JEAN-MAURICE HENZER, explique que cette demande de crédit de CHF 25'000.-- est nécessaire pour établir le nouveau PGA et correspond au devis obtenu du bureau ABA Partenaire SA. Lors de la séance ouverte du 29 septembre 2016, chacun a pu être sensibilisé par les préoccupations de la Municipalité. Cette dernière veut prendre la situation en mains avant que l'état s'en mêle et il est urgent de réagir compte tenu des nouvelles constructions prévues dans la Commune. Pour rappel, le plan directeur cantonal prévoit une augmentation de la population de 1% p/année pour les 15 prochaines années.

ALAIN HÜGLI, rapporteur de la commission chargée d'étudier cette demande de crédit, après avoir fourni quelques explications supplémentaires, propose aux membres du Conseil général d'accepter le préavis et d'accorder le crédit de CHF 25'000.--.

Décision : le préavis 2016/04 est accepté à la majorité moins une abstention.

8. Demande de crédit de CHF 1'200'000.-- pour la construction d'un trottoir et de canalisations d'évacuations d'eau, le remplacement de conduites d'eau, la rénovation de la superstructure routière et compléter le réseau d'éclairage public à la route du Village

YVAN CHERPILLOD, présente le projet « réseau d'eau » : avec toutes les nouvelles constructions, les eaux usées doivent être dirigées le maximum contre le nord afin de partir directement sur la STEP de Lucens (AIML) au lieu de partir dans notre STEP pour être ensuite re-pompée en direction de Lucens. Le collecteur communal d'eau usée à écoulement gravitaire rattaché à la STEP de Lucens doit être agrandi sur environ 270 mètres entre le chemin Les Brêts et l'école. Cette canalisation sera destinée à reprendre les eaux usées d'une grande partie des bâtiments situés en amont ou à proximité de la route du village (y compris le nouveau quartier Prologis). La STEP de Vulliens sera par la suite transformée en station de pompage. Le collecteur d'eau claire est en très mauvais état et celui-ci sera également remplacé. Pour information, toutes les canalisations et tubes seront enterrés sous le trottoir.

Il restera encore de gros travaux à l'avenir avec notamment un prochain préavis qui concernera le détournement des eaux pour le quartier de la ferme « Doudou ».

STEPHANE THONNEY, présente le projet « route du village ». Les canalisations seront remplacées, l'éclairage public sera amélioré et un trottoir sera construit depuis la déchetterie à l'école. Pour ce qui est de la route, elle sera élargie, les poteaux électriques seront déplacés et les bornes d'hydrantes remplacées. Ces travaux seront importants avec plus d'un tiers de la route en terrassement. La Romande Energie et Swisscom vont pouvoir également profiter de la fouille pour y enterrer leurs lignes. La route sera élargie et décalée pour y ajouter le trottoir. Suite à ces gros travaux, il devient évident qu'une rénovation totale de la route se impose avec 50 cm de grave et 15 cm d'épaisseur de goudron. Le trottoir sera de 15 cm de haut avec par endroits des bordures à mi-hauteur afin de pouvoir croiser avec les gros véhicules. La bande piétonne déjà existante au virage de la Pérille sera goudronnée.

OLIVER HÄHNI donne quelques explications sur le financement. Le nouveau tracé du trottoir n'a pas nécessité d'achat de terrains mais des échanges ont pu être établis avec les propriétaires privés et des servitudes ont pu être obtenues. Il remercie les propriétaires qui ont permis ces échanges. La Commune sera le maître de l'ouvrage. CHF 1,2 mio représente un certain montant mais celui-ci bénéficie d'une réduction CHF 235'000.-- grâce, notamment, à plusieurs subsides tels que le canton pour la réfection de la route, l'ÉCA, la Romande Energie et les propriétaires privés. CHF 470'000.-- seront pris sur le compte « travaux futurs », CHF 200'000.-- sur le compte « réseau eau » et CHF 30'000.-- sur le compte « réseau épuration ». Les CHF 500'000.-- restant, seront empruntés. Depuis 2013, la Commune a encaissé quelques CHF 638'000.-- de taxes uniques d'introduction pour l'eau, les eaux claires et les eaux usées, sur les constructions et transformations de bâtiments. Pour finir, la construction d'un trottoir est nécessaire et utile pour la sécurité des piétons qui avec les futures habitations seront en augmentation.

NICOLAS KÜFFER, rapporteur de la commission chargée d'étudier cette demande de crédit, propose aux membres du Conseil général d'accepter le préavis et d'accorder le crédit de CHF 1'200'000.--.

PIERRE-ALAIN DUMAS trouve que c'est une bonne initiative qui est utile à tous !

WILLY HENZER se réjouit de pouvoir se promener sur le nouveau trottoir goudronné !

MIREILLE IMMER demande pourquoi cette mise en place souterraine de l'électricité et pourquoi CHF 15'000.-- de participation de Romande Energie. STEPHANE THONNEY répond que lorsqu'une fouille est creusée, tous les services susceptibles d'être intéressés sont prévenus ce qui permet, entre autre, de limiter les frais. OLIVIER HÄHNI, explique que les CHF 15'000.-- représentent la participation de la Romande Energie, que les travaux les concernant sont à leur charge mais que les CHF 16'000.-- concernant l'éclairage public sont à la charge de la commune.

ROGER STETTLER, remarque qu'il y a, sur le plan, 2 bornes d'hydrantes à changer alors qu'en réalité il y en a 3 sur ce tronçon. Jean-Philippe Chappuis répond que celle au local du feu est neuve et qu'il y en a bien que 2 à changer.

- DANIEL LÜTOLF demande quelles sont les eaux usées qui iront sur la STEP de Lucens. YVAN CHERPILLOD répond que toutes les nouvelles eaux usées issues des nouvelles constructions iront sur le nouveau projet à Lucens (AIML). Actuellement les eaux usées du village vont 1/3 sur l'AIML et 2/3 sur le SIEMV.

OLIVIER CHUARD demande quelle est cette participation financière de CHF 35'000. OLIVIER HÄHNI répond qu'il s'agit de l'encaissement du collecteur des eaux usées à la charge des propriétaires pour les nouveaux bâtiments.

Décision : le préavis 2016/07 est accepté à l'unanimité.

9. Communications municipales

LOÏC BARDET

LOÏC BARDET présente ses dicastères qui sont les suivants : bâtiments communaux, transports publics, défense incendie, PC, location grande salle.

Grande Salle : le nouveau chauffage à gaz fonctionne depuis lundi passé. Le couvert provisoire construit par la Jeunesse derrière la grande salle pourra être loué par les habitants du village avec un accès uniquement aux toilettes de la grande salle.

Bâtiments communaux : la maison communale bénéficiait d'une aide au logement qui se termine au 31.12.2016. Par contre, un fond de régulation a été mis en fonction par l'Etat et tant que celui-ci est en vigueur, la Commune ne pourra pas encore librement choisir ses locataires. Des travaux de rénovations sont prévus en 2017, infos et préavis suivront en décembre.

FLORENT BAYS demande si des poubelles seront prévues à l'arrêt de bus. JEAN-PHILLIPE CHAPPUIS rappelle qu'il y en a eu par le passé mais qu'elles avaient été enlevées suite aux dégâts occasionnés. LOÏC BARDET prend note de ces remarques.

ROGER STETTLER demande ce qu'il en est avec la nouvelle ligne de bus suite au sondage qui avait été fait auprès des habitants du village. Il fait remarquer que Ropraz a deux arrêts de bus et que Vulliens est toujours très mal desservi alors que la Commune paie aussi pour avoir une ligne. OLIVIER HÄHNI répond que le projet de la ligne PTT par le Borgeau-Vulliens a été refusé. Un nouveau projet des PTT est en cours entre Vucherens-Vulliens-Ropraz mais il n'y aura pas de nouvelles avant 2017. ROGER STETTLER souhaite que la Municipalité insiste davantage auprès du Canton. GILBERT THONNEY précise que c'est la Confédération qui décide des transports et qu'il est compliqué d'avoir des réponses.

JEAN-MAURICE HENZER

JEAN-MAURICE HENZER présente ses dicastères qui sont les suivants : Constructions, affaires sociales, citernes, déchetterie.

Affaires sociales : facture toujours en hausse.

Déchetterie : un nouveau projet pour son agrandissement est en cours.

Constructions : comme précédemment mentionné, le sujet du PGA est brûlant et la situation de la Commune est critique avec le nombre de constructions faites depuis 2014 et celles en cours. Le coefficient du Canton de 1% d'habitant en plus par année est largement dépassé (x5). Afin de ne pas aggraver la situation, la Municipalité a dû prendre la décision difficile de :

Avis aux propriétaires

« fait part de son intention d'établir une zone réservée, selon l'art. 46 de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions du 4 décembre 1985 (LATC), sur les zones à bâtir et de la mettre à l'enquête prochainement dans le but de procéder à la révision de son PGA ». Dans l'intervalle et avant la mise à l'enquête de la zone réservée, les intéressés sont priés de prendre contact avec la Municipalité, celle-ci se réservant le droit de faire application de l'art. 77 de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) du 4 décembre 1985, pour refuser tout projet de construction qui serait contraire aux planifications envisagées

mais non encore soumise à enquête. En conséquence, aucune prétention d'indemnité pour des projets établis selon les règles actuelles ne sera prise en considération.

Selon tout-ménage distribué le 7 octobre 2016 et parution dans la FAO du 7 octobre 2016.

A partir du 7 octobre, plus aucune construction ne pourra avoir lieu sans préavis municipal et toutes les zones constructibles deviennent des zones réservées.

NICOLAS KÜFFER demande pour quelle raison la Municipalité réagit que maintenant alors que cette loi était connue depuis 2008. OLIVER HÄHNI répond que la 2^{ème} révision de la LAT est entrée en vigueur en 2014 en demandant le bilan MADR sur une base de calcul depuis 2008 mais la démographie à Vulliens a explosé que depuis 2014.

ERIKA HENRIOUD NICOD demande ce qui se passe pour les constructions en cours qui n'ont pas encore reçu d'autorisation officielle. JEAN-MAURICE HENZER répond qu'une construction pourra avoir lieu que si le permis de construire a été délivré.

WILLY HENZER revient sur le bouchon à la déchetterie et propose d'augmenter les heures d'ouvertures. MIREILLE IMMER réplique que cela ne sert à rien d'augmenter les heures d'ouvertures vu que la Municipalité a mis un frein sur l'augmentation de la population.

ROGER STETTLER rapporte que la population communale était de 432 au 31.12.2008, 442 au 31.12.2014, 462 au 31.12.2015 et 468 actuellement. L'explosion démographique prévue n'est pas encore dans calcul du nombre d'habitant actuel.

KAREN HENRY propose d'avoir un badge pour accéder à la déchetterie comme à Servion. Concernant la LAT, qu'en est-il avec les constructions existantes pas encore habitables comme par exemple les granges ? Jean-Maurice Henzer répond que les granges répondent aux mêmes critères que les zones constructibles.

YVAN CHERPILLOD

YVAN CHERPILLOD présente des dicastères qui sont les suivants : STEP/collecteurs, service des eaux, forêts.

Forêt : le martelage a eu lieu en juin. 600 m3 de coupe sont en cours de réalisation au-dessus du refuge de l'Arrêt. A la Tuayre, le martelage pour environ 300 m3 continue en remontant le cours de l'eau. Cette coupe est faite en accord avec la Commune de Vucherens.

Eaux : une des pompes était défectueuse et a dû être remplacée. La nouvelle pompe est installée et tout fonctionne parfaitement.

Eaux usées : SIEMV a installé une grue à la STEP et une autre côté Syens pour y effectuer les travaux dans le cadre de l'acheminement des eaux usées sur Lucens.

STEPHANE THONNEY

STEPHANE THONNEY présente des dicastères qui sont les suivants : routes/éclairage public, domaines communaux, parcs/place de sport/cimetière/chapelle, produits carnés.

Il remercie le conseil pour avoir accepté le préavis 2016/07 et d'avoir fait bon accueil au futur chantier. Il reste à disposition à la fin du conseil pour toutes questions supplémentaires.

OLIVIER HÄHNI

OLIVIER HÄHNI, Syndic présente des dicastères qui sont les suivants : finances, APERO, ASIJ, personnel communal, Police.

APER0 : suite à l'agrandissement du réseau avec Forel/Savigny, des nouvelles structures ont été créées ce qui a eu pour résultat une augmentation du prix à l'habitant. Il y a aussi un rabais plus important pour les fratries au sein de l'APER0 indépendamment de la structure.

ASIJ : la construction du nouveau collège de Servion avance bien et il sera sous toit d'ici Noël. Concernant les travaux d'agrandissement du collège du Raffort, ceux-ci avancent également bien ; les nouvelles classes et la bibliothèque seront livrées pour Noël et le réfectoire pour fin janvier. Pour information, un portakabin coûte CHF 10'000.- par mois. Enfin pour les transports scolaires, ce service a été « outsourcé » aux Taxis Romontois. Comme il s'agissait de soumissions faites par un marché public, le prix a fait la différence au détriment parfois de la qualité.

Pour terminer, le nouvel administrateur de l'ASIJ, Nicolas Deprez, est entré en fonction et sera la personne de référence pour toutes questions sur les écoles (*Nicolas Deprez, ASIJ, Case postale 85, 1083 Mézières, Tél. 021 557 35 08 - 079 592 20 96 /Contact : cd.asij@gmail.com*).

10. Divers et propositions individuelles

LUDOVIC STETTLER informe que la Jeunesse a commencé la construction du site en vue du prochain rallye FJVC en mai 2017. Le site se trouve sur la route du Borgeau. En vue de cette fête, différents objets publicitaires ou de sponsoring sont en vente.

JACQUES CHAPPUIS propose d'avoir une plaquette mentionnant le nom des défunts dans le jardin du souvenir du cimetière. STEPHANE THONNEY en prend note et le sujet sera discuté en municipalité. YVAN CHERPILLOD rappelle qu'un jardin du souvenir est souvent anonyme et que le columbarium est souvent nominatif mais qu'il faut se renseigner au sujet des règles légales avant de prendre une décision.

CHRISTOPHE CHAPPUIS remercie la jeunesse pour la tenue régulière de la buvette. Il donne rendez-vous à tout le monde le 8 décembre prochain et lève la séance à 21h50.

CHRISTOPHE CHAPPUIS, Président

CAROLINE DUTOIT, secrétaire